



Louroux de Bouble

Réunion du CM du 22 mars 2026 – 18 heures

Présents : Arnaud DEBRADE, Jean-Pierre CHAUDEY, Isabelle RABÉ, Marie-Hélène DANGLADES, Lydie MURIEL MARTIN, Gérard BOISSONNET, Frédéric MONTGIRAUD, Justine CAYRE, Gaëtan LARTIGAUD, Bruno ROYET.

Excusée : Aurélie THEYS (a donné pouvoir à Arnaud DEBRADE)

Absent : néant.

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoint
- Election des Adjoint
- Indemnités du Maire et des Adjoint
- Désignation des délégués aux syndicats et commissions
- Décisions urgentes :
 - o Ligne de trésorerie
 - o Vidéoprotection – Demandes de subvention
 - o Literie du gîte
 - o Devis Géomètre
- Questions diverses

Un exemplaire de la Charte de l'Elu Local est remis à chaque conseiller.

Election du Maire :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DEBRADE Arnaud, Maire, qui, après l'appel nominal, a déclaré installer Mmes CAYRE Justine, DANGLADES Marie-Hélène, MURIEL MARTIN Lydie, RABÉ Isabelle, THEYS Aurélie. MM. BOISSONNET Gérard, CHAUDEY Jean-Pierre, DEBRADE Arnaud, LARTIGAUD Gaëtan, MONTGIRAUD Frédéric et ROYET Bruno dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. BOISSONNET Gérard, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Mme CAYRE Justine a été désignée en qualité de secrétaire. Mme RABÉ Isabelle et M. ROYET Bruno ont été désignés assesseurs. Les conseillers ont ensuite été invités à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret.

M. DEBRADE Arnaud ayant obtenu la majorité absolue avec 10 voix et 1 blanc, il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fixation du nombre d'adjoints :

Le Maire invite le Conseil à se prononcer par un vote sur le nombre des adjoints qui, dans le cas présent, ne peut excéder trois.

Les membres ont voté à bulletin secret. A la majorité avec dix voix, ils ont décidé de fixer à trois le nombre d'adjoints au Maire.

Election des Adjoint

Suite à la délibération du Conseil fixant le nombre des Adjoint, les conseillers sont invités à procéder à l'élection au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Election des Adjoint : la liste de candidats de M. LARTIGAUD Gaëtan ayant obtenu la majorité absolue avec 9 voix et 2 blancs, ils ont été proclamés Adjoint et ont été immédiatement installés.

Indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Le Conseil est informé que selon l'article L. 2123-23 du CGCT, le Maire perçoit de droit l'indemnité

maximale fixée par la loi qui s'élève à 28,1 % de l'indice brut de référence. L'indemnité versée aux adjoints doit être fixée par délibération avec un maximum de 10,89 % de l'indice brut de référence.

Après en avoir délibéré, le Conseil attribue comme suit les indemnités mensuelles de fonction telles qu'elles sont prévues par le barème établi par l'Administration s'appliquant aux communes de moins de 500 habitants, à compter du 22 mars 2026 :

- pour le Maire : 16,16 % de l'indice brut de référence
- pour le 1^{er} Adjoint: 5,65 % de l'indice brut de référence
- pour le 2^{ème} Adjoint : 5,65 % de l'indice brut de référence
- pour le 3^{ème} Adjoint : 5,65 % de l'indice brut de référence

Election des délégués aux différents syndicats et commissions :

-  **Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne :**
 - Délégué titulaire :* - DEBRADE Arnaud
 - Délégué suppléant :* - LARTIGAUD Gaëtan

✓ **Bureau communautaire :** DEBRADE Arnaud

-  **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier -SICTOM :**
 - Délégué titulaire :* - MURIEL MARTIN Lydie
 - Délégué suppléant :* - BOISSONNET Gérard

-  **Syndicat Région Minière de Doyet :**
 - Délégués titulaires :*
 - MONTGIRAUD Frédéric
 - CHAUDEY Jean-Pierre
 - Délégués suppléants :*
 - RABÉ Isabelle
 - ROYET Bruno

-  **Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Chirat-l'Eglise – Coutansouze – Echassières – Louroux-de-Bouble – SIRP :**
 - Délégués titulaires :*
 - LARTIGAUD Gaëtan
 - DANGLADES Marie-Hélène
 - Délégué suppléant :*
 - CAYRE Justine
 - DEBRADE Arnaud

-  **Conseil d'Ecole :**
 - Délégué titulaire :* - CAYRE Justine
 - Délégué suppléant :* - DANGLADES Marie-Hélène

-  **Syndicat Département de l'Energie - SDE03 :**
 - Délégué titulaire :* - BOISSONNET Gérard
 - Délégué suppléant :* - ROYET Bruno

-  **Syndicat Intercommunal d'Equipeement Scolaire et Sportif du Collège de Bellenaves - SIESS :**
 - Délégués titulaires :*
 - CAYRE Justine
 - ROYET Bruno
 - Délégués suppléants :*
 - MONTGIRAUD Frédéric
 - MURIEL MARTIN Lydie

-  **Centre Social Rural d'Ebreuil – Viva Sioule :**
 - Délégué titulaire :* - DANGLADES Marie-Hélène
 - Délégué suppléant :* - CAYRE Justine

-  **Allier Bourbonnais Territoire :** LARTIGAUD Gaëtan

 **Correspondant Défense** : CHAUDEY Jean-Pierre

 **Comité National d'Action Sociale - CNAS :**

Délégué des élus : - THEYS Aurélie

Délégué des agents : - CHEVALIER Isabelle

 **Commission d'Appel d'offre** : Président : Le Maire

Délégués titulaires : - DANGLADES Marie-Hélène

- CHAUDEY Jean-Pierre

- LARTIGAUD Gaëtan

Délégués suppléants : - BOISSONNET Gérard

- MONTGIRAUD Frédéric

- ROYET Bruno

 **Correspondant Sécurité routière** : THEYS Aurélie

 **Correspondant Incendie et secours** : DEBRADE Arnaud

 **Commission de contrôle des listes électorales**

Délégué titulaire : ROYET Bruno

Délégué suppléant : BOISSONNET Gérard

Décisions urgentes :

- Ligne de trésorerie : proposition d'emprunt à court terme pendant 1 an au taux de 2,85%. Montant maximum des intérêts s'élevant à 2 850,00 €. Accord à l'unanimité du Conseil.
- Vidéoprotection – Demandes de subvention : devis établi par AND3000 pour installer le terminal de la caméra de vidéoprotection à la Mairie pour un montant total de 2 290,20 € HT. Des demandes de subvention vont être déposées auprès de la Préfecture de Région au titre de l'appel à projet FIPD, et auprès de la Région Aura. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.
- Eurovia : devis pour la réalisation d'une plateforme pour l'installation d'une borne de recharge électrique parking de la Gare pour la somme de 3 245,00 € HT. Le Conseil valide ce devis. Il faudra prévoir des panneaux de signalisation et le marquage au sol.
Le Maire informe que le SDE refuse de subventionner l'installation de la borne communale.
- Literie du gîte : Justine propose de prêter une machine pour nettoyer les matelas. Le Conseil décide de changer toute la literie (alèses, couettes, oreillers, parures, draps housse et housse clic clac)
- Présentation du devis du Géomètre pour le bornage de deux parcelles pour la somme de 1 500,00 € TTC. Accord du Conseil.
- SDE : présentation du devis complémentaire pour l'éclairage autour de l'église. La part communale s'élève à 478,00 € par an pendant cinq ans, soit 2 390,00 €.

Question diverse

- Prochaine réunion du Conseil prévue le mercredi 25 mars 2026 à 18h30.

Fin de la réunion à 21h30.